



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 28142

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la place du citoyen dans le système d'expertise organisé dans le domaine de la santé publique. Dans le prolongement logique de la grande réflexion nationale que représentent les états généraux de la santé, il est temps de dépasser les notions réductrices de consommateur et d'usager du système de santé, en organisant des procédures qui puissent permettre des débats d'idées fondés sur la garantie d'une expertise contradictoire, indépendante et publique. Cette dernière apparaît en effet comme la meilleure façon de fonder raisonnablement les choix politiques en matière de santé publique, c'est-à-dire de concilier expertise et démocratie. Il est essentiel d'associer au principe de précaution des décideurs administratifs en matière de santé le principe de confrontation dans les processus d'aide à la décision et, plutôt que rechercher systématiquement le seul consensus entre experts, ouvrir la possibilité d'une dynamique véritablement critique. En conséquence, il lui demande comment pourrait être replacé concrètement et en permanence le citoyen dans les débats sur la santé publique, afin qu'experts et médias n'en décident pas seuls des termes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28142

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 avril 1999, page 2171